

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze février deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

VERSEMENT D'UNE
AVANCE SUR LA
SUBVENTION 2019
AU CCAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Lilliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Christian LAGRANGE par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Delphine PUIER par Camille FALQUE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT EXCUSE :
Georges AMZEL.

ABSENT :
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Jean DESLANDES.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D2-19-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019**OBJET : VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2019 AU CCAS.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la demande formulée par le Conseil d'administration du CCAS de la Ville des Lilas,**CONSIDERANT** la nécessité d'accorder une avance sur subvention au CCAS de la Ville des Lilas dans l'attente du vote du budget 2019 afin qu'il puisse faire face sans rupture de gestion à ses besoins de trésorerie,**Vu** le budget communal,**Vu** l'avis de la commission compétente,**Vu** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : ATTRIBUE** une avance sur la subvention 2019 d'un montant de 383 751,00 € représentant le quart du montant de la subvention allouée en 2018 au CCAS de la Ville des Lilas.**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget principal de la Ville des Lilas de l'année correspondante,**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **21 FEV. 2019**
- et de son affichage le **25 FEV. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D2-19-DE
Date de télétransmission : 21/02/2019
Date de réception préfecture : 21/02/2019